



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question écrite n° 34645

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le financement des centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG). La France compte à ce jour 353 de ces centres, instaurés en 1988, qui accueillent chaque année plus de 300 000 personnes. Le bien-fondé et la nécessité de telles structures ne sont pas à démontrer. Toutefois, la loi du 13 août 2004 de recentralisation d'actions de santé publique donne aux départements la possibilité de conserver ou non tout ou partie des missions qui leur incombait jusqu'alors. Dès lors, les conseils généraux et l'État peuvent tous deux être sollicités s'agissant du financement des CDAG et une telle ambiguïté peut aboutir à une profonde inertie. Qui du conseil général et de l'État a, en dernier ressort, la responsabilité du financement des CDAG ? Le préjudice d'une telle paralysie est réel : ainsi, les habitants de Boulogne-sur-Mer souhaitant un dépistage anonyme et gratuit doivent, dans l'attente de la réouverture du CDAG de la commune, se rendre à Calais pour trouver le centre le plus proche. Il lui demande de quelle manière le Gouvernement, qui a rappelé son engagement dans la lutte contre le sida, entend agir pour remédier à de tels blocages.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34645

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9494

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)